

Trois solutions pour sortir de la crise.

Avertissement : vous trouverez ci-dessous une synthèse de différents billets parus soit sur 'contre-feux', soit sur mon blog personnel. Ces billets portent tous, soit sur la question monétaire, soit sur le rôle de l'état et du service public, soit enfin sur l'instauration d'une allocation universelle, le Revenu Minimum de Dignité. J'ai intégré à cette synthèse certains commentaires suscités par les réactions d'internautes, qu'ils en soient remerciés ici.

Le fil directeur de cette synthèse est une proposition de sortie de crise, qui repose sur trois solutions, non exclusives, et que je crois complémentaires.

- 1) Une réforme du système monétaire, que l'on peut résumer simplement par une reprise en main par la collectivité – donc par l'Etat ou des institutions le représentant – du service public de la 'création monétaire'.
- 2) L'expérimentation de monnaies 'complémentaires', ou 'alternatives', permettant dans des situations de crise de sous-production et de chômage aggravé, de 'faire tourner la machine économique' en évitant au maximum la thésaurisation particulièrement importante dans ce type de contexte
- 3) L'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité, allocation universelle accordant à chaque adulte de notre pays une rémunération de 625 euros par mois.

Pour des raisons de place, je traiterai dans une autre synthèse un certain nombre d'observations et de suggestions liées au problème de la place du service public et du secteur public dans notre pays.

A. L'Etat et le système bancaire de création monétaire.

Pour des raisons que nous n'explicitons pas ici, la France a abandonné (en 1973), sous la présidence Pompidou, son privilège de 'battre monnaie' - en dehors de la monnaie fiduciaire, qui ne représente plus qu'environ 8% de la masse monétaire circulant en France.

Plus précisément, les seules organisations ayant ce privilège sont des banques (dits de deuxième rang, la Banque de France ayant gardé le titre honorifique de 'banque de premier rang').

Les banques, commerciales ou d'affaires, sont en effet les seules institutions à pouvoir créer de l'argent-monnaie, cette création se concrétisant par l'augmentation de la masse monétaire en circulation (l'agrégat monétaire M1, qui regroupe la monnaie fiduciaire- M0- c'est-à-dire les billets, ainsi que la monnaie scripturale proprement dite, c'est-à-dire les dépôts à vue non couverts par M0). Il y a quelques contraintes à cette création, les banquiers ne sont pas 'tout puissants', c'est vrai, mais cela ne change pas grand chose à ce constat : "**les prêts (ou crédits) des banques font les dépôts**". Ce sont les banques – privées dans notre pays - qui gèrent, plus ou moins bien, les variations de la masse monétaire.

Même si l'on pense que les entreprises privées sont souvent plus efficaces que le secteur public, il est difficile de ne pas imaginer que les entreprises - les banques - qui touchent automatiquement de l'argent (l'intérêt des prêts consentis) dès lors qu'elles prêtent un argent - qu'elles ne possèdent pas, puisqu'elles le créent - ne soient pas quelque peu tentées de prêter un maximum d'argent à un taux maximum.

C'est ainsi qu'un service public fondamental, celui de 'battre monnaie', est entièrement sous-traité au secteur privé depuis 25 ans, et ce n'est malheureusement pas pour le reste du monde une spécificité française.

Ce n'est donc pas faire un procès aux banques de dire que ce privilège semble exorbitant, quels que soient les contrôles qui pourraient être - ou qui ont été - instaurés pour inciter les banquiers à 'rester dans les clous' du service public. La 'nationalisation des banques' décidée en 1981 n'était sans doute pas complètement stupide, même s'il y avait beaucoup plus simple: *Redonner à la puissance publique le soin de 'battre'.*

Mais il y a plus grave encore. Par un décret de 1976, R. Barre, le 'meilleur économiste de France' d'après le président de l'époque, V. Giscard d'Estaing, décide par ailleurs que l'Etat français remboursera ses emprunts au delà de leur seule valeur actualisée par l'inflation.

Dit autrement, cela signifie que R. Barre, qui cumulait les fonctions de premier ministre et de ministre de l'Economie et des Finances, prend la décision, jamais remise en question depuis, que l'Etat français, en plus de ne plus pouvoir battre monnaie, paiera un intérêt positif à ses créanciers.

Enfin, depuis le traité de Maastricht (et son article 104), l'Etat français a abandonné toute possibilité, au moins directe, d'avoir une politique monétaire indépendante. Que la théorie quantitative de la monnaie soit juste (ce que je crois pas, la vitesse de circulation de la monnaie étant une variable très fluctuante, sur laquelle l'Etat a fort peu d'influence, raisonner sur la quantité de monnaie émise n'a pas grand sens) ou non, l'Etat ne peut plus vraiment agir en ce domaine.

Certains hommes politiques, éminents en leur temps, et qui ont pourtant contribué à, ou accepté, cette démission, commencent enfin à dire 'mezzo voce' ce que l'homme de la rue, s'il était au courant, clamerait haut et fort. Ainsi Michel Rocard, à l'été 2008 (Université d'été du PS) : "*Nous n'aurions pas du céder nos instruments d'intervention dans l'économie,[...], nous n'aurions pas du céder sur la Banque de France qui permettait à l'Etat d'émettre du crédit, alors qu'aujourd'hui il est contraint de l'emprunter aux banques privées...*" Dans son plan de relance et d'aide aux banques, l'Etat français emprunte à des banques (privées), ou sur le marché financier, pour re-prêter, éventuellement à ces mêmes banques, l'argent qu'elles ont partiellement créé. Du vrai Madoff...

De fait, en poussant à peine le raisonnement, on arriverait ainsi à la situation suivante.

Dans un contexte de stabilité des prix, et de croissance de la production, il faut une augmentation de la masse monétaire (ce que, en dehors de l'augmentation de la monnaie fiduciaire, seuls les banques peuvent faire). Pour cela, entreprises et ménages doivent s'endetter auprès des banques. Si le taux d'emprunt est supérieur au taux de croissance anticipé (ce qui est généralement le cas, dans un facteur 2 pour les entreprises, de 3 à 4 pour les ménages, parfois plus encore pour les prêts à la consommation), l'argent créé ne suffira pas, puisqu'il faudra bien rembourser, en plus du principal, censé payer l'augmentation de la production, l'intérêt demandé.

D'où un surendettement continu, avec une constatation évidente. La sphère bancaire s'enrichit aux dépens de la sphère réelle, l'argent va à l'argent, les revenus 'non gagnés' – pour reprendre la

terminologie de Maurice Allais - profitent plus de la croissance que les revenus 'gagnés' (ceux qui correspondent à l'économie réelle). L'endettement des ménages, mais aussi celui de l'Etat, et donc le déficit public, augmentent en conséquence, et tout ceci sans nécessairement lié au fait que l'état serait un mauvais gestionnaire. On appellera cela l'*effet Raymond Barre*, ou, en évitant de personnaliser le problème, l'effet des taux d'intérêt.

En fait, s'il y avait une seule loi en économie, pseudo-science qui essaye d'apparaître pour une science en se cachant derrière des raisonnements abscons, ce serait la loi des taux d'intérêt, que l'on peut formuler ainsi :

Tout taux d'intérêt supérieur au taux de croissance anticipé pour la croissance future de la production des biens et services - à l'inflation près - est une ponction opérée de la sphère financière sur la sphère réelle, productive.

En corollaire, l'endettement global de la sphère productive (dans laquelle je range l'Etat et ses services publics, même si leur efficacité n'est pas toujours au rendez-vous) ne peut jamais être totalement résorbé. C'est d'ailleurs ce qu'ont calculés A.-J. Holbecq et P. Derudder dans leur ouvrage "*La dette publique, une affaire rentable*".

Pour ces auteurs, la dette publique, qui est passée en 26 ans, de 1980 à 2006, de 229 milliards d'euros (évaluation en euros 2006) à 1142 milliards, serait nulle si l'Etat s'était contenté de rembourser le principal de sa dette, sans intérêt.

Ce calcul paraît d'autant plus crédible que la France rembourse, bon an mal an, environ 40 milliards d'euros simplement en tant qu'intérêts dus, appelés pudiquement 'service de la dette'. Quarante milliards sur 26 ans, ce n'est pas loin, en effet - à une centaine de milliards près - des 1142 milliards de la dette cumulée de 2006.

D'où une première solution 'monétaire' pour sortir de la crise, solution à trois volets :

1) En ce qui concerne le déficit public, une première solution serait de décréter que les emprunts faits auprès de créanciers français ne rapporteraient plus d'intérêt. Les sommes dues resteraient dues, mais sans intérêt supplémentaire autre que ce qui correspondrait à l'augmentation du coût de la vie, comme avant le décret R. Barre.

2) Les banques n'auraient plus le privilège de 'battre monnaie', elles redeviendraient de simples établissements financiers, qui ne peuvent prêter que ce dont elles disposent, la différence entre le taux auquel elles empruntent et le taux auquel elles prêtent ne pouvant dépasser le taux de croissance anticipé pour le PIB.

3) Un organisme financier, sous tutelle de l'état, rassemblant en son sein, à parité égale, les représentants des entreprises (non financières) et des consommateurs, aurait seul l'autorisation de créer "ex nihilo" de la monnaie. Le montant ainsi créé devrait correspondre aux anticipations et aux possibilités de croissance de la production, et serait réajusté tous les 15 jours; L'INSEE pourrait être associé à cet organisme, en tant que consultant technique.

B. Une autre mesure de sortie de crise

Depuis S. Gesell et Irving Fisher, d'autres spécialistes monétaires ont montré, qu'une des propriétés de la monnaie 'classique', redoutable en période de crise et donc d'incertitude sur l'avenir, était son rôle de 'réserve de valeur'. Lorsque les temps sont troublés, lorsque la méfiance règne, lorsque l'avenir est flou, la tendance est à la thésaurisation, réflexe sans doute naturel, mais qui ne fait qu'aggraver la crise de sous-production. Les stocks augmentent, la production s'arrête, le chômage augmente, et le cercle vicieux est enclenché. Keynes en a parlé dans sa Théorie Générale – en soutenant l'idée d'un plan de relance adossé à des grands travaux.

D'autres auteurs contemporains, comme B. Lietaer ou [J. Blanc](#), en reprenant des exemples historiques de l'entre-deux-guerres, en Allemagne ou en Autriche, ou bien encore plus récemment, celui de Lignières en Berry (1956-1958), ont étudié des monnaies qui n'auraient plus, ou qui auraient beaucoup moins, cette particularité de 'réserve de valeur'. Une monnaie 'non thésaurisée', c'est une méthode qui circule, qui va permettre les échanges. Elle va donc revenir à son rôle fondamental de 'monnaie d'échange', c'est bien l'essentiel de ce qu'on lui demande.

En fait, quel que soit le nom que l'on donne à ces monnaies parallèles, elles ont essentiellement pour but de relancer l'activité à l'intérieur d'une communauté donnée, que cette 'communauté' soit d'ordre géographique, culturelle ou économique.

Cette monnaie existe, sur le plan théorique depuis les travaux de S. Gesell, sur le plan pratique depuis bien plus longtemps encore, et elle a connu un regain d'intérêt depuis une quinzaine d'années, quoique dans des circonstances très particulières, que ce soit au Brésil ou en Argentine, voire à Ithaca (état de New York) ou encore en Suisse (expérience du Wir) ou en Allemagne.

En attendant donc que l'Etat ait repris en mains, enfin, son droit régalién de 'battre monnaie' en fonction des seuls intérêts de la collectivité nationale, je suggère donc, comme deuxième solution de 'sortie de crise', d'instaurer dans les zones particulièrement touchées par le chômage, une monnaie 'accélérée', ou 'monnaie franche', ou monnaie 'geselienne'.

Que ce soit l'Etat ou une région, ou un bassin d'emploi, qui battra monnaie, ce serait une monnaie 'locale', dont la perte de valeur, annoncée à l'avance, par exemple d'un demi-point par mois (6% par an) éviterait toute tentation de thésaurisation.

Une telle monnaie redeviendrait réellement 'circulante', et jouerait donc son rôle de base économique, celui de moyen d'échange et de transaction. Ensuite, une telle mesure ne pourrait pas attirer sur la France les foudres de Bruxelles, puisque cette monnaie parallèle pourrait être entièrement dissociée de l'euro, et donc des critères de Maastricht et des traités européens.

C. Une troisième solution de sortie de crise, le [Revenu Minimum de Dignité](#),

625 € chaque mois, net d'impôt, sur le compte de 65 millions de Français ! Un demi SMIC égal au quart de notre PIB par habitant. Une proposition très pragmatique qui rendrait caduque toutes les autres aides sociales, du RMI aux Assedics en passant par le RSA.

Le Revenu Minimum de Dignité proposé ici – voisin du [Revenu Minimum d'Existence de Y. Bresson](#) (cf. aussi un projet de loi de C. Boutin, en 2003), ou du "Citizen Income", défendu au niveau européen par le "BIEN" (Basic Income European Network) – est un Revenu "Universel" que toucherait chacun de nos concitoyens, et qui se substituerait à la plupart des revenus sociaux, en particulier le [RMI](#) et le [RSA](#).

De la faisabilité d'une telle mesure

L'intérêt d'une telle mesure est évident pour tous ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les 625 euros mensuels que je propose (deux adultes, qui toucheraient ainsi 1250 euros, pourraient "s'offrir" la maison à 15 euros journaliers de C. Boutin) ne sont certes pas la panacée. Mais ce chiffre paraît à la fois possible (il correspond au quart du PIB moyen Français de 2008) et suffisamment utile pour sortir la majorité des exclus de leur misère.

Les personnes concernées

Nous ne vivons plus dans un monde clos. Mais, pour le moment, la notion de citoyenneté reste encore vivace, les débats récurrents sur le concept de nationalité française, de droit du sol et de droit du sang sont là pour l'illustrer, au moins au niveau de notre hexagone national. Le Revenu Minimum de Dignité que je propose peut (doit ?) s'appliquer à tout être humain, mais il me semble qu'il faudrait initialement considérer trois catégories différentes de personnes. Il ne s'agit pas de hiérarchiser ces catégories, mais de déterminer concrètement les façons d'instaurer efficacement ce Revenu Minimum de Dignité.

Je propose donc de différencier les nationaux français, les nationaux européens, et tous les autres, mais en utilisant la même règle d'attribution : chaque individu, quel que soit son âge, son sexe, son ethnie, sa religion, pourrait disposer – à très court terme – de l'équivalent mensuel, net d'impôts, du ¼ du PIB unitaire de son propre pays. Cela correspondrait à 625 ou 630€ net par mois pour un Français, un peu plus pour un allemand, beaucoup moins, hélas, pour un ougandais. Le principe de solidarité est le même, mais dépend des possibilités de la communauté à laquelle on est rattaché.

Pour un européen résidant en France, et en tenant compte des règles communautaires – à faire éventuellement évoluer – on pourrait suggérer qu'il y ait une participation des Etats plus riches pour que le revenu minimum de dignité distribué par la communauté française soit augmenté d'une participation de l'état européen concerné, à charge de réciprocité.

La France ne peut, à elle seule, assurer un Revenu Minimum de Dignité à l'ensemble du monde. En revanche, elle peut le proposer au monde entier, et a les moyens de le promulguer pour ses 65 millions de ressortissants. Tout ceci demanderait sûrement à être aménagé, amendé, modifié, mais voilà la première grande piste d'action, très concrète, et qui ne demande "que" de la bonne volonté pour être rapidement appliqué.

La période de transition

De nombreuses allocations aux personnes, et plus encore de subventions aux associations, aux organismes, aux collectivités, aux entreprises, ont pour objectif de venir en aide, directe ou indirecte, à une multitude de cas particuliers. L'énergie consommée à cet effet est considérable, sans que l'efficacité de l'ensemble de ces mesures soit réellement démontrée. L'Etat s'occupe, directement ou indirectement, de redistribuer plus de 50% de la richesse nationale. Je propose que l'état commence par *redistribuer efficacement 22 à 25% du revenu national*, ou plus exactement du PIB. Si l'ensemble de la population est concernée, cela signifie que pour financer le RMD, tout autre revenu devra être imposé à hauteur de 30 à 33% (ce serait 33% si les enfants de moins de 18

B.Lemaire, 3 solutions de sortie de crise, dont le Revenu Minimum de Dignité

ans recevaient le même RMD que les adultes, 30% si un enfant reçoit en moyenne, en fonction de son âge, un demi RMD adulte)

Il ne sera plus question de mobiliser une armée d'experts et de conseillers fiscaux pour déterminer si telle personne, compte tenu de N paramètres, a droit à telle ou telle allocation. Chacun y aura droit de sa naissance à sa mort, en tant qu'être humain.

Le RMD, une allocation universelle

Suivant ici l'avis de l'association [sociétalisme](#), je suggère que le RMD enfant soit différent du RMD adulte. Ainsi le RMD 'enfant' serait en moyenne la moitié de celui d'un adulte : à 5 ans, ce serait les 5/18 du RMD adulte, à 17 ans, les 17/18 du RMD adulte, la majorité étant à 18 ans en France. Pour un couple qui aurait deux enfants de 7 et 11 ans, le RMD familial serait ainsi de 1875 euros, nets d'impôts. Pour une mère seule, avec deux enfants de 8 et 10 ans, le RMD total serait de 1250 euros (en partant toujours d'un PIB national égal à 1800 milliards d'euros, et une population concernée de 65 millions). Les moins de 18 ans représentant 20% de la population, cela signifie que le financement nécessaire serait plutôt de 30% d'impôts et non de 33% indiquée plus haut comme fourchette haute (soit un besoin de financement mensuel de 31 milliards d'euros, financés pour moitié par la disparition de nombreuses prestations sociales, dont le RMI, le RSA, les allocations familiales et les allocations au logement).

Qui y gagne, qui y perd ?

Certains pourront paraître désavantagés, en particulier ceux qui cumulent déjà diverses allocations sociales. Le RMIste célibataire, avec ses 448 euros mensuels, s'il touche par ailleurs 200 euros d'autres allocations, pourrait sembler y perdre. Mais un couple de RMIstes touchera 1250 euros - au lieu de 672 actuellement, ses éventuels autres allocations ne couvrant sûrement pas la différence. De plus, le RMIste ou l'allocataire ASSEDIC de longue durée ne sera plus dissuadé de rechercher un travail qui lui plairait, mais qui lui ferait perdre son RMI. Ce seul fait risque de changer totalement la donne du chômage, et rendra caduque la loi sur le RSA.

D'autres gagnants seraient les couples de personnes âgées, qui ne bénéficieraient que du minimum vieillesse 633 euros pour une personne seule (elle perdrait 8 euros), 1135 pour un couple (qui gagnerait ainsi 105 euros de plus par mois).

Combien de temps pour cela ?

Je prétends qu'on peut le faire à l'intérieur d'une même législature. La première année, seraient concernés en priorité tous les individus sans travail qui, s'ils sont seuls, perçoivent moins que le RMD, ou, s'ils sont en couple, perçoivent moins de 2 fois le RMD (même règle pour les familles, en tenant compte du nombre de personnes à charge). Eradiquer la misère des sans emplois en un an, ceci est possible – du moins pour les ressortissants français et sans doute européens.

En moins de trois ans, en étendant le RMD à l'ensemble de la population, la misère la plus sordide devrait être complètement éradiquée de notre pays.

Les raisons de l'"universalité" du RMD

Certains peuvent trouver choquant qu'un Rockefeller puisse prétendre au même RMD qu'un SDF, un 'trader' qu'un 'travailleur pauvre', un professeur d'université qu'un SDF. Je pense pourtant qu'il est essentiel à la dignité que ce RMD soit attribué à tous, un peu comme pour la blouse grise "standard" de nos écoliers de 1900.

Ne nous trompons pas de combat. *Le droit à la dignité ne signifie pas nécessairement que le travail de chacun ait la même utilité économique.* Un rabbin, un iman, un prêtre, un travailleur social, un bénévole des Restos du cœur ont une énorme utilité sociale, leur utilité économique est plus discutable.

On peut certes discuter sur le rôle "redistributif" du travail – même si c'est le travail, *in fine*, qui crée la richesse à redistribuer. Mais ce type de débat, certes important, ne doit pas faire oublier l'essentiel : tout individu, quelque soit son rôle purement "économique" a un droit inaliénable à sa dignité. L'instauration du RMD peut y contribuer. Nul ne se sentira "dévalorisé", ou "humilié", du fait de percevoir ce RMD, puisque chacun y aura droit, Marie, comme Sarah, Pierre comme Mohammed. Au delà de ce "minimum", à chacun selon sa contribution économique, quelque soit le mode de production envisagé, libéral ou non, c'est un tout autre débat.

(voir aussi les sites : <http://contre-feux.com>, <http://animalpolitique.com>,

et le blog personnel de l'auteur : <http://eco-socio-techno.blogspot.com>

ainsi que son site professionnel :

<http://siad2.hec.fr>

et ses derniers ouvrages : « de Karl Marx à Bill Gates » et « Entrepreneurs et entreprises du quatrième type »)

Annexe : quelques précisions apportées sur le RMD tenant compte des commentaires et interrogations d'internautes.

1) Les oppositions à prévoir.

Ces oppositions existeront sûrement. Pour essayer d'en désamorcer le plus grand nombre, et pour tenter d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre, en particulier chez les politiques de tout bord, les syndicalistes, les chefs d'entreprise et diverses associations humanitaires, je vais donc essayer d'être aussi précis et simple – ce qui ne veut pas dire simpliste – que possible, tout en restant, je l'espère, cohérent avec les idées de base énoncées plus haut.

Le financement du Revenu Minimum de Dignité correspond à une division en deux parties du PIB. La première partie (22% pour fixer les idées, pour financer le RMD adulte, 25% du PIB moyen, et le RMD enfant, 12,5% du PIB moyen), ira indistinctement à chacun. Mais *il est essentiel que le RMD ne corresponde pas à un montant fixe : évalué à 625 euros en 2008, mais bien à un pourcentage du PIB*, c'est-à-dire de la richesse nationale. Si cette richesse augmente, grâce au travail des 'travailleurs marchands', cela bénéficiera à l'ensemble de la collectivité. Si elle diminue, chacun sera, et se sentira aussi concerné.

La deuxième partie du PIB (78% si l'on retient mes hypothèses) correspondra au "*mérite économique*" de chacun, mérite estimé suivant les règles habituelles, il ne s'agit pas ici de changer de mode de production en décrétant "supprimons les patrons et mort aux entrepreneurs". C'est le 'Revenu gagné' cher à notre Prix Nobel d'économie, Maurice Allais, par opposition au 'revenus non gagnés' des capitalistes et autres 'prêteurs sur gages', tels nos chers banquiers.

Cette division en deux parties semble simple, compréhensible, et a pour but de montrer à la fois la solidarité de la collectivité envers chaque individu: l'octroi du RMD, mais aussi l'importance

économique du travail pour cette même collectivité, puisque si la production collective diminue, le RMD individuel, adulte comme enfant, diminue d'autant.

Le partage des surplus : Il ne s'agit donc nullement de demander aux entreprises de fonctionner différemment, mais 'simplement' de faire précéder la production d'une indication précise d'une partie de la répartition: il ne s'agit plus d'une division entre capital et travail, mais *d'une division entre solidarités* (à hauteur d'environ 22% du PIB), capital et travail.

Pain et dignité pour tous : Si j'ai fait référence dans d'autres articles à la CGT et à son slogan 'du pain et du travail pour tous' (en l'amendant quelque peu 'du pain et un toit pour tous, et des activités, marchandes ou non marchandes, pour chacun', ce n'est pas par populisme, mais parce qu'il me semblait qu'un de leurs slogans – au cours de la journée du 29 janvier 2009, montrait un malaise profond que l'on ne pouvait ignorer, et que la réponse du RMD pouvait avoir un sens dans un tel contexte. *Relancer la consommation, populaire ou non, me semble en effet indispensable, surtout lorsque l'on constate l'importance des capacités de production inutilisées.*

A la lecture de cette première annexe, on peut espérer que la majorité des députés de gauche, ceux qui avaient voté pour l'amendement Boutin de 2003, soutiendront ce RMD, et que la majorité des députés de l'UMP et du N.C., sans parler de ceux du MODEM en feront de même.

Le RMD, s'il est révolutionnaire sur le fond, et s'il marque une véritable rupture avec la vision sociale traditionnelle de l'économie – il est clair que la suppression du RMI, du RSA, et sans doute à terme du SMIC – sera sûrement critiqué par ceux qui affirment que le libéralisme sent le souffre et qu'il est impossible à réformer. Ce n'est évidemment pas ma position. Je crois au contraire que seule l'instauration du RMD peut nous faire sortir de la crise, et éviter la 'révolution' et la 'lutte finale' que d'aucuns annoncent à grands cris, pu appellent de leurs vœux.

2) Un financement important, mais réaliste pour le RMD.

Le RMD étant net d'impôt, chaque revenu 'gagné', c'est-à-dire correspondant à une activité marchande ou jugée telle, devra être taxé pour le financer. Pour des raisons de simplicité, j'ai jugé préférable de choisir la méthode de la 'flat tax', c'est-à-dire d'un impôt strictement proportionnel. Si le RM avait été seulement un RMD adulte (égal donc à 25% du PIB moyen), il aurait fallu le financer par un prélèvement de 33% sur chacun de ces 'revenus gagnés'. Pour financer RMD adultes et RMD enfants, nous serons plus proches d'un besoin de financement de 22%, ce qui correspondrait, ou encore à un taux d'imposition de 30%, pour un PIB de 1800 milliards d'euros, et une assiette de 1405 milliards (les revenus gagnés). Soit un financement mensuel de l'ordre de 31 milliards d'euros.

Sur ces 31 milliards d'euros, en enlevant toutes les prestations sociales non liées à branche vieillesse de l'assurance maladie, *on arriverait à un besoin de financement net de l'ordre de 15 milliards d'euros mensuels.* Ce n'est pas rien, certes, mais il ne faut pas non plus oublier le différentiel de ressources que nous pouvons trouver dans la sortie de crise relancée par le fait que le RMD participera grandement à la relance de la consommation, et donc à celle de la production, point sur lequel je vais revenir ci-dessous.

Ce sont donc *ces 180 milliards (soit 10 % du PIB) qu'il faudrait financer par l'état*, par création monétaire, et par anticipation sur la consommation future, et donc sur la production future. Je rappelle que, après la période transitoire, l'ensemble des revenus devrait être imposé à 30 à 33% pour financer ce RMD, net d'impôts lui-même.

B.Lemaire, 3 solutions de sortie de crise, dont le Revenu Minimum de Dignité

Une question que l'on peut se poser, devant le côté apparemment 'magique' (un commentateur parle du saint graal, l'autre d'une panacée) du RMD est la suivante:

Si l'on voit assez bien qui seront les bénéficiaires de ce RMD (625 euros mensuels pour chaque adulte, qu'il soit 'riche' ou 'pauvre', en activité ou non), on peut se demander quels en seront les 'victimes', en d'autres termes: QUI VA PAYER.

En fait, d'après mes premières hypothèses de travail, le surcoût annuel de 180 milliards d'euros devrait correspondre pour partie au fait que le PIB passerait d'une décroissance (ou 'croissance négative' pour ceux qui craignent d'appeler un chat, un chat) de 2% à une croissance positive de 2%, soit 4 points de PIB.

Ces **72 milliards** (liés essentiellement à la relance de la consommation) seraient donc à défalquer des 180 milliards annoncés plus haut. D'où un besoin net de **108 milliards**, soit **9 milliards d'euros mensuels**. On est bien loin des **700 à 800** milliards du premier plan Paulson, des **800** milliards du plan Obama, ou même du crédit de **340** milliards accordé aux banques. Rappelons que le RMD peut être vu comme un crédit accordé directement par l'état à l'ensemble des consommateurs, et que ce crédit sera remboursé par les revenus gagnés, c'est-à-dire par les profits des entreprises et les revenus des travailleurs.

Comme autres financements possibles de ces **72 milliards**, j'en vois de cinq sortes, plus difficiles à chiffrer.

a) Tout d'abord, les patrons peu scrupuleux, ou **patrons 'voyous'** - le fameux 'homme aux écus' dépeint par Marx - qui auraient beaucoup plus de mal à exploiter une 'force de travail' dont le RMD garantirait un pouvoir de négociation supérieur.

b) Ensuite, les '**travailleurs au noir**' (parfois liés aux pratiques des patrons voyous) qui n'auraient plus d'excuses pour arrondir leurs fins de moi, sous prétexte qu'une activité officielle leur ferait perdre une partie de leurs avantages sociaux, comme le RMI. Le travail au noir devra donc être pourchassé avec la dernière énergie, et des sanctions sévères devront frapper entrepreneurs et travailleurs concernés.

c) Les **nombreux fonctionnaires** dont la mission principale est de traiter et de contrôler les multiples prestations sociales pourront se voir attribuer des missions beaucoup plus en rapport avec leurs véritables compétences, et beaucoup plus productives et profitables pour la collectivité.

d) De façon plus positive encore, le travail mal payé et/ou sans valeur ajouté n'étant plus indispensable pour obtenir un minimum vital, on peut penser que **tout travail sera un véritable travail**, productif, et non pas de l'assistance déguisée. Là encore, il est difficile d'estimer les milliards que ceci fera gagner à la collectivité, mais on peut penser que ce n'est pas négligeable.

e) Dernière piste de financement possible, la plus innovante peut être, consisterait à *financer tout ou partie de ces 72 milliards par une monnaie non thésaurisable, 'fondante'*, émise directement par les collectivités locales (celles qui étaient chargées jusqu'à présent de distribuer le RMI).

En conclusion (provisoire?) le Revenu Minimum de dignité est non seulement indispensable sur le plan social et économique, mais il est aussi possible au niveau financier et, enfin, les bénéficiaires et ceux qui y perdraient peuvent être relativement facilement identifiés.

3) *Une question en suspens : le RMD doit-il exiger une contre-partie d'activité ?*

B.Lemaire, 3 solutions de sortie de crise, dont le Revenu Minimum de Dignité

Pour moi le RMD doit s'appliquer sans condition, ni contrainte, ni contre-partie, du seul fait de son existence, l'homme a sa dignité, et donc un revenu minimum pour cela. Ma position n'a pas vraiment changé sur ce point, mais à la lecture de nombreux commentaires, publics ou privés, je peux envisager une légère atténuation de ce point de vue. Des travaux d'intérêt public pourraient être imaginés en contre-partie, comme une ou deux journées par mois dans le cadre d'une activité sociale ou associative

Tout ceci, bien sûr, demanderait à être affiné.